



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 12 décembre 2006 — N° 71**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. le président dépose :

Le tome II du rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2005-2006, accompagné d'une brochure expliquant les faits saillants du rapport ;

(Dépôt n° 814-20061212)

Le rapport spécial du Vérificateur général à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société nationale du cheval de course.

(Dépôt n° 815-20061212)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 7 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Le rapport contient des amendements au projet de loi ;

(Dépôt n° 816-20061212)

## 12 décembre 2006

---

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 1<sup>er</sup>, 4, 5, 7 et 8 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 817-20061212)

---

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 30 novembre 2006, ainsi que les 6, 7 et 8 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 818-20061212)

---

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 5, 6, 8 et 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 819-20061212)

---

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 1<sup>er</sup>, 4, 5, 7, 8 et 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 820-20061212)

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui a siégé afin de procéder à des auditions en vertu de la *Loi sur l'administration publique* : les 24 mai et 27 septembre 2006, la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine concernant son rapport annuel de gestion 2004-2005 ; le 29 août 2006, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du suivi des travaux de la commission concernant les services de santé mentale ; le 25 octobre 2006, le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant l'inspection des aliments (chapitre 2, rapport du Vérificateur général 2005-2006, tome I) ; le 15 novembre 2006, la sous-ministre du Travail concernant son rapport annuel de gestion 2005-2006 ; et le 22 novembre 2006, le président de l'Office de la protection du consommateur concernant son rapport annuel de gestion 2005-2006. Le rapport contient 18 recommandations.

(Dépôt n° 821-20061212)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

### Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QU'en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre l'adoption des projets de loi suivants :

- projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;

- projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008 ;
- projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ;

QUE le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19, les articles 20 à 22, les mots « L'Assemblée peut décider, au moment prévu pour les motions sans préavis, de siéger à huis clos. » au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 29 ainsi que le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les mots « ou sur un fait personnel » au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 53 et le 7<sup>e</sup> paragraphe dudit article, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes de l'article 54, l'article 61, les mots « la signaler tout de suite après le fait. » au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 69 ainsi que les mots « Il peut aussi » au 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les mots « soit au moment où il signale la violation de droit ou de privilège, soit » à l'article 70, les articles 71 à 73, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 84, les mots « ou à la demande d'un député » au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 86 ainsi que le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> paragraphes de l'article 87, les articles 88 à 95, les mots « Sous réserve des dispositions de l'article 97, » à l'article 96, les articles 97 à 102, 105 à 108, les articles 110 à 114, le mot « soit » à la 2<sup>e</sup> ligne de l'article 146 ainsi que les mots « , soit sur une motion d'un député de l'opposition, le mercredi, conformément à l'article 97 » aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> lignes du même article, les articles 157, 164 et 165, 174 à 177, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 186, les articles 194 à 210, les articles 212 à 217, 220 à 222, les mots « ni à une motion de mise aux voix immédiate » au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 223, les mots « ou pour signaler une violation de droit ou de privilège » à l'article 227, les articles 228, 230, les mots « Les amendements doivent se rapporter à son objet et être conformes à son esprit et à la fin qu'il vise » au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 244, l'article 248, les articles 252 à 254, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 256, l'article 257 et les articles 304 à 312 du Règlement de l'Assemblée nationale soient suspendus jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée sur l'adoption du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, du projet de loi n° 52, Loi concernant la

mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, et du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ;

QUE, dès l'adoption de la présente motion, il soit mis fin à l'étape des motions sans préavis et procédé aux étapes subséquentes des affaires courantes ;

QUE, dès le début des affaires du jour, la Commission permanente des affaires sociales mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, et dépose son rapport à l'Assemblée par l'entremise de son président ou de l'un des membres de la commission, malgré l'article 53 ;

QUE par la suite, la Commission permanente de l'économie et du travail mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, ainsi que du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, et dépose ses rapports à l'Assemblée par l'entremise de son président ou de l'un des membres de la commission, malgré l'article 53 ;

QUE le rapport d'une commission soit constitué du procès-verbal de ses travaux et du texte du projet de loi tel qu'il apparaissait au moment où la commission a mis fin à ses travaux ;

QUE tout député puisse, au plus tard une heure après le dépôt des rapports des commissions précités, transmettre au bureau du Secrétaire général copie des amendements qu'il entend proposer à ces rapports; que les travaux de l'Assemblée soient alors suspendus jusqu'à l'expiration de ce délai ;

QUE dès la reprise des travaux, l'Assemblée procède à la prise en considération de chacun des rapports de commissions précités et que la durée du débat sur la prise en considération de chacun de ces rapports ainsi que sur leurs amendements transmis conformément à la présente motion, le cas échéant, soit fixée à un maximum de 30 minutes, dont 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 5 minutes aux députés indépendants, le ministre qui présente le projet de loi puisse exercer un droit de réplique d'une durée maximale de 5 minutes ;

QU'à la fin de chacun des débats sur la prise en considération des rapports précités, les amendements transmis conformément à la présente motion, le cas échéant, soient de la manière indiquée par le président, mis aux voix immédiatement, en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par appel nominal; que, par la suite, les articles du projet de loi ainsi amendés et les articles du projet de loi dont la Commission permanente et l'Assemblée n'auraient pas disposés, lors d'un vote précédent, soient mis aux voix en bloc, sans que le président en donne lecture et sans appel nominal; que le titre et autres intitulés ainsi que les annexes, le cas échéant, du projet de loi, amendés ou non, soient mis aux voix en bloc, sans en faire la lecture, sans débat et sans appel nominal; qu'enfin, le rapport de la commission amendé ou non soit ensuite mis aux voix sans appel nominal ;

QUE, par la suite, la durée de chacun des débats sur l'adoption des projets de loi précités soit fixée à un maximum de 30 minutes, dont 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 5 minutes aux députés indépendants et une réplique d'une durée maximale de 5 minutes au ministre qui présente le projet de loi ; le vote sur l'adoption d'un projet de loi

soit fait à main levée ou, si 5 députés l'exigent, par appel nominal ;

QU'au cours du débat sur l'adoption d'un projet de loi, un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse faire motion pour qu'il soit envoyé en commission plénière, en vue de l'étude des amendements qu'il indique ; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal et que, le cas échéant, l'Assemblée se transforme automatiquement en commission plénière. En commission plénière, l'étude soit limitée aux amendements proposés; la durée du débat en commission plénière soit fixée à un maximum de 15 minutes, dont 5 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 5 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 3 minutes aux députés indépendants et 2 minutes de réplique au ministre qui présente le projet de loi, au terme de laquelle les amendements soient mis aux voix immédiatement en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par assis et levé, y compris les amendements que le ministre qui présente ledit projet de loi n'aurait pas pu proposer en cours d'étude ; après quoi le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée; ce rapport soit mis aux voix immédiatement sans débat et sans appel nominal ;

QU'il soit permis à un ministre de déposer des documents à tout moment des affaires du jour ;

QUE, sous réserve d'une disposition contraire contenue dans la présente motion, tous les votes à l'Assemblée et en commission plénière soient faits à main levée à moins qu'un ministre ou un leader adjoint du gouvernement n'exige un vote par appel nominal ou par assis et levé ;

QUE le retrait d'une motion puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal ;

QUE la révocation d'un ordre ou d'une résolution de l'Assemblée puisse être proposée à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal ;

QUE la suspension des travaux puisse être proposée à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal ;

QUE l'ajournement du débat puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal ;

QUE l'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal ;

QUE l'Assemblée puisse siéger tous les jours, à compter de 10 heures, jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux ;

QUE, sous réserve de ce qui précède, les dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale particulières à la période des travaux intensifs soient appliquées ;

QUE les règles ci-dessus mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée sur l'adoption du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle

**12 décembre 2006**

---

relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, ainsi que du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, soulève qu'un consentement est nécessaire pour présenter une telle motion. M. le président prend la question en délibéré et, à 11 h 17, suspend les travaux pour quelques instants.

---

À 12 h 06, M. le président rend la décision suivante :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

À l'étape des affaires courantes prévue pour les motions sans préavis, un consentement est requis uniquement lorsque la motion nécessite un préavis. La motion de suspension des règles de procédure présentée par le leader du gouvernement ne nécessite pas de consentement pour être débattue, puisqu'elle ne requiert pas de préavis lorsque le motif invoqué est l'urgence.

À 12 h 37, M. le président suspend les travaux jusqu'à 15 heures afin de permettre aux députés de prendre connaissance de la motion.

---

Les travaux reprennent à 15 h 05.

---

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, soulève l'irrecevabilité de la motion de suspension de certaines règles de procédure.

M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, soulève à son tour des motifs d'irrecevabilité de la motion.

12 décembre 2006

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, présente ses motifs de recevabilité de la motion.

À 15 h 30, M. le président prend la question en délibéré et suspend les travaux.

---

Les travaux reprennent à 17 h 33.

---

M. le président rend la décision suivante :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de suspension des règles est recevable. Dans une motion de suspension des règles, la suspension d'articles n'est pas toujours nécessaire à l'introduction de nouvelles règles. Toutefois, lorsqu'on introduit de nouvelles règles, il faut absolument éviter que ces nouvelles règles entrent en conflit avec les règles déjà existantes. Le fait pour la motion de suspension des règles de procédure de prévoir la fin des travaux des commissions n'entre pas en conflit avec la motion de clôture prévue aux articles 249 à 251 du Règlement, cette dernière n'étant pas un moyen impératif, mais une possibilité qui s'offre au leader du gouvernement au même titre que la motion de suspension des règles de procédure. Il s'agit plutôt de deux moyens alternatifs.

M. le président entend quelques arguments supplémentaires de la part de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, et de M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, sur la recevabilité de la motion de suspension de certaines règles de procédure présentée par M. Dupuis, leader du gouvernement.

---

À 18 heures, M. le président suspend les travaux jusqu'à 20 heures.

---

12 décembre 2006

---

Les travaux reprennent à 20 h 05.

---

M. le président rend la décision suivante :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de clôture n'est pas le seul moyen pour mettre fin aux travaux d'une commission. Il s'agit plutôt d'une procédure dont l'utilisation est laissée à la discrétion du leader du gouvernement, les leaders préférant maintenant avoir recours à la motion de suspension des règles de procédure.

La jurisprudence a reconnu la possibilité de prévoir dans une motion de suspension des règles de procédure la suspension des articles 249 à 251 du Règlement et leur remplacement par une autre procédure pour mettre fin à l'étude d'un projet de loi en commission. Par contre, rien dans la jurisprudence ne permet de dire qu'il faut absolument suspendre ces articles pour prévoir une procédure particulière dans le but de mettre fin à l'étude d'un projet de loi.

---

À 20 h 10, M. le président suspend les travaux afin d'organiser le débat restreint sur la motion de suspension de certaines règles de procédure.

---

À 20 h 13, à la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur la motion de suspension de certaines règles de procédure présentée par M. Dupuis, leader du gouvernement : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

**12 décembre 2006**

---

Suit le débat sur la motion de suspension de certaines règles de procédure présentée par M. Dupuis, leader du gouvernement.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Le débat terminé, la motion d'ajournement du débat de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 74 en annexe)

Pour: **46** Contre: **66** Abstention: **0**

Le débat se poursuit sur la motion de suspension de certaines règles de procédure présentée par M. Dupuis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 75 en annexe)

Pour: **66** Contre: **47** Abstention: **0**

12 décembre 2006

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Dépôts de rapports de commissions

Conformément à la motion de suspension de certaines règles de procédure adoptée précédemment, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 14, 16, 21, 28, 29 et 30 novembre 2006, ainsi que les 4, 5, 6 et 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. La commission n'a pas complété l'étude détaillée du projet de loi.

(Dépôt n° 822-20061212)

---

Conformément à la motion de suspension de certaines règles de procédure adoptée précédemment, M. Bachand (Arthabaska), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 8 et 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008. La commission n'a pas complété l'étude détaillée du projet de loi ;

(Dépôt n° 823-20061212)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 4, 5, 7 et 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. La commission n'a pas complété l'étude détaillée du projet de loi ;

(Dépôt n° 824-20061212)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 11 décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. La commission n'a pas complété l'étude détaillée du projet de loi.

(Dépôt n° 825-20061212)

12 décembre 2006

---

À 23 h 25, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour une heure afin de permettre la transmission des amendements.

---

**Le mercredi 13 décembre 2006**

Les travaux reprennent à 0 h 27.

---

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et les amendements transmis par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

Après débat, les amendements de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) sont rejetés.

Les articles du projet de loi amendés et les articles du projet de loi dont la Commission des affaires sociales et l'Assemblée n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre et les intitulés du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, est adopté à la majorité des voix.

---

**12 décembre 2006**

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et les amendements transmis par Mme Dionne-Marsolais (Rosemont).

Après débat, les amendements de M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) sont rejetés.

Les articles du projet de loi amendés et les articles du projet de loi dont la Commission de l'économie et du travail et l'Assemblée n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre et les intitulés du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, ainsi que les amendements transmis par M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et les amendements transmis par Mme Doyer (Matapédia).

Après débat, les amendements de M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements de Mme Doyer (Matapédia) sont rejetés.

Les articles du projet de loi amendés et les articles du projet de loi dont la Commission de l'économie et du travail et l'Assemblée n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre et les intitulés du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

**12 décembre 2006**

---

Le rapport amendé de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, ainsi que l'amendement transmis par M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et les amendements transmis par M. Legault (Rousseau).

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, l'amendement de M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, est adopté à la majorité des voix.

Les amendements de M. Legault (Rousseau) sont rejetés.

L'article du projet de loi amendé et les articles du projet de loi dont la Commission de l'économie et du travail et l'Assemblée n'ont pas disposé lors d'un vote précédent sont adoptés à la majorité des voix.

Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, est adopté à la majorité des voix.

### *Adoption*

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

**12 décembre 2006**

---

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 76 en annexe)

Pour: **63** Contre: **42** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

---

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour: **62** Contre: **43** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 52 est adopté.

---

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 78 en annexe)

Pour: **62** Contre: **43** Abstention: **0**

**12 décembre 2006**

---

En conséquence, le projet de loi n° 49 est adopté.

---

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que le projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Copie d'une carte postale demandant une modification à la loi qui limite le nombre d'employés à certaines heures dans les marché d'alimentation, signée par M. Jean-Pierre Adam, candidat du Parti Québécois dans la circonscription de Trois-Rivières.

(Dépôt n° 826-20061212)

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 79 en annexe)

Pour: **65** Contre: **39** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 57 est adopté.

---

À 4 h 19, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 décembre 2006, à 10 heures.

**12 décembre 2006**

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mardi 12 décembre 2006, à 15 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Cusano, député de Viau et premier vice-président de l'Assemblée nationale, et de M. Bogue, représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 2    Loi sur le temps légal

n° 38   Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et  
d'autres dispositions législatives

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, proposant l'ajournement du débat sur la motion de suspension de certaines règles de procédure proposée par M. Dupuis, leader du gouvernement :

(Vote n° 74)

POUR - 46

|            |                  |                   |           |
|------------|------------------|-------------------|-----------|
| Beaudoin   | Deslières        | Legendre          | Robert    |
| Bergeron   | Dion             | Lelièvre          | Roy       |
| Boisclair  | Dionne-Marsolais | Lemay             | Simard    |
| Bouchard   | Doyer            | Lemieux           | St-André  |
| [Vachon]   | Dufour           | Létourneau        | Thériault |
| Boucher    | Dumont           | Malavoy           | [Masson]  |
| Bourdeau   | Girard           | Maltais           | Tremblay  |
| Caron      | Grondin          | Morin             | Turp      |
| Champagne  | Harel            | [Nicolet-Yamaska] | Valois    |
| Charest    | Jutras           | Pagé              | Vermette  |
| [Rimouski] | Lefebvre         | Papineau          |           |
| Côté       | Légaré           | Picard            |           |
| Cousineau  | Legault          | Pinard            |           |
|            | [Rousseau]       | Richard           |           |

CONTRE - 66

|              |                 |                |                     |
|--------------|-----------------|----------------|---------------------|
| Auclair      | Charest         | Gauthier       | Morin               |
| Audet        | [Sherbrooke]    | Gautrin        | [Montmagny-L'Islet] |
| Bachand      | Charlebois      | Hamad          | Normandeau          |
| [Arthabaska] | Chenail         | Hamel          | Ouimet              |
| Bachand      | Cholette        | Houda-Pepin    | Paquet              |
| [Outremont]  | Clermont        | James          | Paquin              |
| Beauchamp    | Copeman         | Jérôme-Forget  | Pelletier           |
| Béchar       | Corbeil         | Kelley         | Perreault           |
| Bergman      | Couillard       | Lafrenière     | Reid                |
| Bernard      | Courchesne      | Lamquin-Éthier | Rioux               |
| Bernier      | Descoteaux      | L'Écuyer       | Soucy               |
| Blackburn    | Després         | Lessard        | Théberge            |
| Bordeleau    | Dubuc           | Loiselle       | Thériault           |
| Boulet       | Dupuis          | MacMillan      | [Anjou]             |
| Brodeur      | Fournier        | Marcoux        | Tomassi             |
| Chagnon      | Gabias          | Marsan         | Vallières           |
| Charest      | Gagnon-Tremblay | Mercier        | Vien                |
| [Matane]     | Gaudet          | Moreau         | Whissell            |

12 décembre 2006

---

Sur la motion de suspension de certaines règles de procédure proposée par  
M. Dupuis, leader du gouvernement :

**(Vote n° 75)**

**POUR - 66**

|                     |                 |                |                            |
|---------------------|-----------------|----------------|----------------------------|
| Auclair             | Charest         | Gauthier       | Morin                      |
| Audet               | <i>[Matane]</i> | Gautrin        | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |
| Bachand             | Charlebois      | Hamad          | Normandeau                 |
| <i>[Outremont]</i>  | Chenail         | Hamel          | Ouimet                     |
| Bachand             | Cholette        | Houda-Pepin    | Paquet                     |
| <i>[Arthabaska]</i> | Clermont        | James          | Paquin                     |
| Beauchamp           | Copeman         | Jérôme-Forget  | Pelletier                  |
| Béchar              | Corbeil         | Kelley         | Perreault                  |
| Bergman             | Couillard       | Lafrenière     | Reid                       |
| Bernard             | Courchesne      | Lamquin-Éthier | Rioux                      |
| Bernier             | Descoteaux      | L'Écuyer       | Soucy                      |
| Blackburn           | Després         | Lessard        | Théberge                   |
| Bordeleau           | Dubuc           | Loiselle       | Thériault                  |
| Boulet              | Dupuis          | MacMillan      | <i>[Anjou]</i>             |
| Brodeur             | Fournier        | Marcoux        | Tomassi                    |
| Chagnon             | Gabias          | Marsan         | Vallières                  |
| Charest             | Gagnon-Tremblay | Mercier        | Vien                       |
| <i>[Sherbrooke]</i> | Gaudet          | Moreau         | Whissell                   |

**CONTRE - 47**

|                   |                  |                          |                 |
|-------------------|------------------|--------------------------|-----------------|
| Beaudoin          | Cousineau        | Legault                  | Picard          |
| Bédard            | Deslières        | <i>[Rousseau]</i>        | Pinard          |
| Bergeron          | Dion             | Legendre                 | Richard         |
| Boisclair         | Dionne-Marsolais | Lelièvre                 | Robert          |
| Bouchard          | Doyer            | Lemay                    | Roy             |
| <i>[Vachon]</i>   | Dufour           | Lemieux                  | Simard          |
| Boucher           | Dumont           | Létourneau               | St-André        |
| Bourdeau          | Girard           | Malavoy                  | Thériault       |
| Caron             | Grondin          | Maltais                  | <i>[Masson]</i> |
| Champagne         | Harel            | Morin                    | Tremblay        |
| Charest           | Jutras           | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Turp            |
| <i>[Rimouski]</i> | Lefebvre         | Pagé                     | Valois          |
| Côté              | Légaré           | Papineau                 | Vermette        |

12 décembre 2006

---

Sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives :

**(Vote n° 76)**

**POUR - 63**

|                     |                 |                            |                |
|---------------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| Auclair             | Charlebois      | Hamel                      | Paquet         |
| Audet               | Cholette        | Houda-Pepin                | Paquin         |
| Bachand             | Clermont        | James                      | Pelletier      |
| <i>[Arthabaska]</i> | Copeman         | Jérôme-Forget              | Perreault      |
| Bachand             | Corbeil         | Kelley                     | Reid           |
| <i>[Outremont]</i>  | Couillard       | Lamquin-Éthier             | Rioux          |
| Beauchamp           | Courchesne      | L'Écuyer                   | Soucy          |
| Béchar              | Descoteaux      | Lessard                    | Théberge       |
| Bergman             | Després         | Loiselle                   | Thériault      |
| Bernard             | Dubuc           | MacMillan                  | <i>[Anjou]</i> |
| Bernier             | Dupuis          | Marcoux                    | Tomassi        |
| Blackburn           | Fournier        | Marsan                     | Vallières      |
| Bordeleau           | Gabias          | Mercier                    | Vien           |
| Boulet              | Gagnon-Tremblay | Moreau                     | Whissell       |
| Brodeur             | Gaudet          | Morin                      |                |
| Chagnon             | Gauthier        | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |                |
| Charest             | Gautrin         | Normandeau                 |                |
| <i>[Matane]</i>     | Hamad           | Ouimet                     |                |

**CONTRE - 42**

|                   |                   |                          |                 |
|-------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
| Beaudoin          | Dion              | Legendre                 | Robert          |
| Bédard            | Dionne-Marsolais  | Lelièvre                 | Roy             |
| Bergeron          | Doyer             | Lemay                    | Simard          |
| Bouchard          | Dufour            | Lemieux                  | Thériault       |
| <i>[Vachon]</i>   | Dumont            | Malavoy                  | <i>[Masson]</i> |
| Boucher           | Girard            | Maltais                  | Tremblay        |
| Bourdeau          | Grondin           | Morin                    | Turp            |
| Caron             | Harel             | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Valois          |
| Champagne         | Jutras            | Pagé                     | Vermette        |
| Charest           | Lefebvre          | Papineau                 |                 |
| <i>[Rimouski]</i> | Légaré            | Picard                   |                 |
| Côté              | Legault           | Pinard                   |                 |
|                   | <i>[Rousseau]</i> | Richard                  |                 |

12 décembre 2006

---

Sur la motion de M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, proposant l'adoption du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives :

**(Vote n° 77)**

**POUR - 62**

|                     |                 |                            |                |
|---------------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| Auclair             | Charlebois      | Hamel                      | Paquin         |
| Audet               | Cholette        | Houda-Pepin                | Pelletier      |
| Bachand             | Clermont        | James                      | Perreault      |
| <i>[Arthabaska]</i> | Copeman         | Jérôme-Forget              | Reid           |
| Bachand             | Corbeil         | Kelley                     | Rioux          |
| <i>[Outremont]</i>  | Couillard       | Lamquin-Éthier             | Soucy          |
| Beauchamp           | Courchesne      | L'Écuyer                   | Théberge       |
| Béchar              | Descoteaux      | Lessard                    | Thériault      |
| Bergman             | Després         | Loiselle                   | <i>[Anjou]</i> |
| Bernard             | Dubuc           | MacMillan                  | Tomassi        |
| Bernier             | Dupuis          | Marcoux                    | Vallières      |
| Blackburn           | Fournier        | Marsan                     | Vien           |
| Bordeleau           | Gabias          | Mercier                    | Whissell       |
| Boulet              | Gagnon-Tremblay | Moreau                     |                |
| Brodeur             | Gaudet          | Morin                      |                |
| Chagnon             | Gauthier        | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |                |
| Charest             | Gautrin         | Ouimet                     |                |
| <i>[Matane]</i>     | Hamad           | Paquet                     |                |

**CONTRE - 43**

|                   |                  |                          |                 |
|-------------------|------------------|--------------------------|-----------------|
| Beaudoin          | Cousineau        | Legault                  | Picard          |
| Bédard            | Dion             | <i>[Rousseau]</i>        | Pinard          |
| Bergeron          | Dionne-Marsolais | Legendre                 | Richard         |
| Bouchard          | Doyer            | Lelièvre                 | Robert          |
| <i>[Vachon]</i>   | Dufour           | Lemay                    | Roy             |
| Boucher           | Dumont           | Lemieux                  | Simard          |
| Bourdeau          | Girard           | Malavoy                  | Thériault       |
| Caron             | Grondin          | Maltais                  | <i>[Masson]</i> |
| Champagne         | Harel            | Morin                    | Tremblay        |
| Charest           | Jutras           | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Turp            |
| <i>[Rimouski]</i> | Lefebvre         | Pagé                     | Valois          |
| Côté              | Légaré           | Papineau                 | Vermette        |

Sur la motion de M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, proposant l'adoption du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008 :

(Vote n° 78)

**POUR - 62**

|                     |                 |                            |                |
|---------------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| Auclair             | Charlebois      | Hamel                      | Paquin         |
| Audet               | Cholette        | Houda-Pepin                | Pelletier      |
| Bachand             | Clermont        | James                      | Perreault      |
| <i>[Arthabaska]</i> | Copeman         | Jérôme-Forget              | Reid           |
| Bachand             | Corbeil         | Kelley                     | Rioux          |
| <i>[Outremont]</i>  | Couillard       | Lamquin-Éthier             | Soucy          |
| Beauchamp           | Courchesne      | L'Écuyer                   | Théberge       |
| Béchar              | Descoteaux      | Lessard                    | Thériault      |
| Bergman             | Després         | Loiselle                   | <i>[Anjou]</i> |
| Bernard             | Dubuc           | MacMillan                  | Tomassi        |
| Bernier             | Dupuis          | Marcoux                    | Vallières      |
| Blackburn           | Fournier        | Marsan                     | Vien           |
| Bordeleau           | Gabias          | Mercier                    | Whissell       |
| Boulet              | Gagnon-Tremblay | Moreau                     |                |
| Brodeur             | Gaudet          | Morin                      |                |
| Chagnon             | Gauthier        | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |                |
| Charest             | Gautrin         | Ouimet                     |                |
| <i>[Matane]</i>     | Hamad           | Paquet                     |                |

**CONTRE - 43**

|                   |                   |                          |                 |
|-------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
| Beaudoin          | Cousineau         | Legendre                 | Robert          |
| Bédard            | Dion              | Lelièvre                 | Roy             |
| Bergeron          | Dionne-Marsolais  | Lemay                    | Simard          |
| Bouchard          | Doyer             | Lemieux                  | St-André        |
| <i>[Vachon]</i>   | Dufour            | Malavoy                  | Thériault       |
| Boucher           | Dumont            | Maltais                  | <i>[Masson]</i> |
| Bourdeau          | Girard            | Morin                    | Tremblay        |
| Caron             | Harel             | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Turp            |
| Champagne         | Jutras            | Pagé                     | Valois          |
| Charest           | Lefebvre          | Papineau                 | Vermette        |
| <i>[Rimouski]</i> | Légaré            | Picard                   |                 |
| Côté              | Legault           | Pinard                   |                 |
|                   | <i>[Rousseau]</i> | Richard                  |                 |

12 décembre 2006

---

Sur la motion de M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, proposant l'adoption du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux :

**(Vote n° 79)**

**POUR - 65**

|                     |                 |                            |                |
|---------------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| Auclair             | Clermont        | James                      | Perreault      |
| Audet               | Copeman         | Jérôme-Forget              | Picard         |
| Bachand             | Corbeil         | Kelley                     | Reid           |
| <i>[Arthabaska]</i> | Couillard       | Lamquin-Éthier             | Rioux          |
| Bachand             | Courchesne      | L'Écuyer                   | Roy            |
| <i>[Outremont]</i>  | Descoteaux      | Légaré                     | Soucy          |
| Beauchamp           | Després         | Lessard                    | Théberge       |
| Béchar              | Dubuc           | Loiselle                   | Thériault      |
| Bergman             | Dupuis          | MacMillan                  | <i>[Anjou]</i> |
| Bernard             | Fournier        | Marcoux                    | Tomassi        |
| Bernier             | Gabias          | Marsan                     | Vallières      |
| Blackburn           | Gagnon-Tremblay | Mercier                    | Vien           |
| Bordeleau           | Gaudet          | Moreau                     | Whissell       |
| Brodeur             | Gauthier        | Morin                      |                |
| Chagnon             | Gautrin         | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |                |
| Charest             | Grondin         | Ouimet                     |                |
| <i>[Matane]</i>     | Hamad           | Paquet                     |                |
| Charlebois          | Hamel           | Paquin                     |                |
| Cholette            | Houda-Pepin     | Pelletier                  |                |

**CONTRE - 39**

|                   |                   |                          |                 |
|-------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
| Beaudoin          | Côté              | Legendre                 | Robert          |
| Bédard            | Cousineau         | Lelièvre                 | Simard          |
| Bergeron          | Dion              | Lemay                    | St-André        |
| Bouchard          | Dionne-Marsolais  | Lemieux                  | Thériault       |
| <i>[Vachon]</i>   | Doyer             | Malavoy                  | <i>[Masson]</i> |
| Boucher           | Dufour            | Maltais                  | Tremblay        |
| Bourdeau          | Girard            | Morin                    | Turp            |
| Caron             | Harel             | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Valois          |
| Champagne         | Jutras            | Pagé                     | Vermette        |
| Charest           | Lefebvre          | Papineau                 |                 |
| <i>[Rimouski]</i> | Legault           | Pinard                   |                 |
|                   | <i>[Rousseau]</i> | Richard                  |                 |